



Abandon de poste

Par Visiteur

Bonjour,

J'avais un contrat cdi de 17h et un avenant de 8h. Dans un magasin de vetment enfants.

J'ai prit mes vacances du 4au 23aout 2008.

Je me suis pas presenter le 24 aout au boulot, j'ai realiser un abandon de poste.

Aujourd'hui debut de la 3 semaines apres, j'ai pas de nouvelles de mon patron, es normal?

Ya til un delai pour envoyer la lettre de licenciement

Nayant pas de lettre de licenciement, nallant pas au boulot, doit til me payer?

Merci de votr reponse.

Par Visiteur

Bonjour.

Votre patron est en train de laisser pourrir la situation:

Il n'a nullement l'obligation de vous licencier et il n'a pas non plus l'obligation de vous payer dans la mesure où vous n'alle plus travailler.

Par ailleurs, sachez que vous êtes dans l'impossibilité de trouver un autre travail puisque vous êtes encore lié à votre employeur.

Bon courgae.

Cordialement.